

COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 11 10 2018
SALLE DE LA GRANGE, MAEN ROCH

Présents : BELLOIR Daniel, BLAISE Françoise, BLANC Patrice, BOULAY BECK Dominique, CHAMPAGNAC Joël, COSTARD Jean-Christophe, HUBERT Pascal, LHONORE Michel, LOHIER Raymonde, PETAULT Yannick, POMMEREUL Jean-François, RIMASSON Maurice Victor.

Absents : GAILLARD Gilbert, RICHER Claude

Excusés : CLOSSAIS Mélanie, FERTE Frédéric, LOUAPRE Louis, TAS Nathalie.

1. ORDRE DU JOUR :

- Elaboration d'une méthode de travail sur le Projet du Territoire
- Echange avec Bruno Delamarche et Valérie Janvier autour du CUP.
- Premières réflexions sur le bilan annuel 2018.
- Questions diverses.

2. ELABORATION D'UNE METHODE DE TRAVAIL SUR LE PROJET DU TERRITOIRE

Suite à la saisine de Couesnon Marches de Bretagne du 13/09/2018 sur le projet de territoire, le CD a été convié à donner son avis sur la phase Stratégies du Projet du Territoire.

Après consultation avec Couesnon Marches de Bretagne et au regard des précédents travaux de réflexions du CD lors des sessions d'avril et mai 2018, il est proposé que le CD conçoive un avis à partir de ses précédents travaux et les orientent selon les 5 axes stratégiques du Projet du Territoire (*voir annexe*). Il sera important de mettre en avant l'objectif principal de développement choisi par le CD : *Maintien et développement de la population sur tout le territoire*.

Il est remarqué que le travail de réflexion est plus avancé dans les groupes « Economie, Emploi, ESS et Tourisme » et « Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire ». Les questions liées au travail du groupe « Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté » sont à approfondir étant donné l'aspect capital de ces réflexions dans le cadre de l'objectif de développement proposé par le CD.

Sur la forme de l'avis :

- D. BELLOIR met en avant la difficulté de scinder les idées selon les 5 axes du Projet du Territoire, car plusieurs idées se recoupent. Il est donc proposé de ne pas redécouper le travail de réflexion en fonction des 5 axes, mais de garder l'organisation tripartite en mentionnant lorsqu'une idée avancée correspond à un ou plusieurs axes du Projet du Territoire.

Sur le contenu de la réflexion :

- F. BLAISE mentionne l'importance d'un travail sur les services de proximité qui n'a pas encore été proposé par le groupe « Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté ».
- Y. PETAULT propose que le CD se concentre sur les réflexions autour de la jeunesse, des familles et du social, qui sont des questions capitales pour l'objectif de développement fixé par le CD.

D BELLOIR demande si les comptes rendus des ateliers des élus sont disponibles, afin de voir leurs premières réflexions sur le sujet : Pas encore disponibles, ils seront envoyés dès que possible aux membres du CD.

- Y. PETAULT pense que les CR des ateliers ne sont pas nécessaires au CD pour avancer sur cette saisine. L'intérêt des réflexions du CD réside dans le fait qu'elles sont plus libres et plus détachées des considérations et échéances liées à la fonction d'élus. Il faut en tirer parti.

Sur la méthode : il est proposé soit de travailler ensemble sur les projets, soit en groupe thématique.

- P. HUBERT demande quelles sont les échéances pour le rendu de l'avis sur les Stratégies : fin novembre de préférence.
- Y. PETAULT propose de travailler en groupe thématique, puis de débattre ensemble sur les différents sujets. P. HUBERT demande également un travail en petit groupe afin d'être plus efficace
- D. BELLOIR : Les groupes économie et environnement sont bien avancés, ils peuvent retravailler leur axes à part. Mais une session avec tous le CD peut être gardée pour l'axe /jeunesse/social/culture qui est moins avancé.
- Y. PETAULT propose que la prochaine réunion de CD, le 08/11, soit consacrée au travail sur cet axe en petit groupe, avec réunion de l'ensemble des participants pour échange en fin de séance.

Pour l'élaboration d'une méthode pour l'avis sur le Projet de Territoire, il est donc établi :

- Que la prochaine réunion du conseil de développement se consacrera à la réflexion Projet du Territoire axe enfance/jeunesse/culture/social.
Il est donc demandé de décaler à une date ultérieure la rencontre avec J. BOBIN chargé de mission OPAH, initialement prévue le jeudi 8 novembre.
- Le groupe « Ecologie, Environnement et Aménagement du Territoire » se rencontrera fin octobre/début novembre pour retravailler les axes déjà définis.
- Le groupe « Economie, Emploi, ESS et Tourisme » travaillera par mail et proposera d'autres axes de réflexions suite à la rencontre avec V. Herry le 05 novembre 2018.

Lors du débat autour du Projet du Territoire, D. BOULAY BECK fait part du travail du Pôle Artistique et Culturel du collège Angèle Vannier autour du projet social et d'accueil pour le futur ESCC de Maen Roch. Les objectifs et réflexions de ce groupe de professionnels et élus sont enrichissants et il serait bénéfique que le conseil de développement y soit représenté.

- L'ensemble des membres du CD est intéressé par cette réflexion. F. BLAISE coprésidente en charge du groupe « Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté » demande quelles seraient les modalités pour qu'un ou des représentants du CD puissent participer aux réflexions.
- F. BLAISE demande si une même réflexion est menée pour le Pôle social d'Antrain ? A la connaissance du CD, il semble que non. Elle regrette qu'il n'y ait pas d'actions similaires sur Antrain.
- Y. PETAULT : il faut être prudent dans la création d'infrastructures qui centralisent beaucoup de services. Il faut plutôt décentraliser vers les populations.
D. BOULAY BECK souligne que l'ESCC ne va pas remettre en cause les permanences des services sur le territoire, il regroupe simplement les bureaux des services concernés au même endroit, dans un esprit de mutualisation et d'ouverture.
- **Les membres du CD valident l'idée de participation à cette réflexion** afin de pouvoir ensuite apporter une expertise sur d'autres cas (Pôle Social d'Antrain) et de participer à cette expérience autour d'un espace mutualisé social/culturel.

3. ECHANGE AVEC BRUNO DELAMARCHE ET VALERIE JANVIER AUTOUR DU CUP

Suite à discussion entre les membres du CD siégeant au CUP et le Pays de Fougères, une rencontre autour du CUP a été proposée. Sont présents pour le pays de Fougères Bruno DELAMARCHE, directeur du Pays de Fougères et Valérie JANVIER, Chargée de mission LEADER.

Le Pays de Fougères est une association à but non lucratif créée en 2000 suite à une volonté de la Région Bretagne de créer des structures au service des territoires, afin de les doter en financement pour que les territoires eux-mêmes décident des actions à financer. A partir de 2014, le Conseil Régional demande aux Pays d'ajouter la société civile aux réflexions de dotation, ce qui amène la participation de membres de CD au CUP (Comité Unique de Programmation). Le CUP se réunit tous les deux mois avec une découverte des projets 15 à 7 jours avant la rencontre et un temps de débat court : difficile de se positionner sur les projets.

Comment sont répartis les financements régionaux sur le territoire du Pays ? Pour le Pays de Fougères un accord politique est en place. Afin d'éviter le déséquilibre, les fonds sont attribués en fonction du niveau de population. Couesnon Marches de Bretagne représentant 35% de la population, l'EPCI reçoit 35% de l'enveloppe régionale.

Y. PETAULT : A qui sont destinés les appels à projet régionaux ?

- B. DELAMARCHE : Les crédits régionaux sont plutôt destinés à la maîtrise d'ouvrage public.

Le Rôle des membres du CUP :

- Donner du sens au projet en l'enrichissant de remarques.

F BLAISE : Le comportement des membres du CD de Couesnon Marches de Bretagne lors du premier CUP : très spontané et libre ce qui a semblé poser problème. Faut-il se réfréner ?

- B. DELAMARCHE : Il ne faut pas se réfréner lorsqu'un projet ne vous convient pas, mais bien proposer des critiques constructives et des ajouts possibles pour faire passer le projet plutôt que d'émettre un avis défavorable. Les propositions émises par les membres du CUP sont consignées dans les CR du CUP.

V. JANVIER : Différence entre avis réservé et avis défavorable.

- Avis réservé : Si le porteur ne lève pas les réserves émises, il n'obtient pas de subvention. Il est donc important de bien choisir son motif de réserve afin d'orienter le porteur.
- Avis défavorable : totalement contre, pas de crédit.
- Avis favorable avec réserve : moins catégorique, le motif de réserve ne remet pas en cause la subvention.

Y. PETAULT et F. BLAISE : Impression personnelle que certains projets, au regard du territoire, sont très ambitieux voire déraisonnables : cela donne l'impression qu'ils sont faits car il y a un fond de dotation à utiliser et qu'on ne questionne pas toujours l'utilité du projet.

Une dépense de fond public doit être raisonnée. Il semble moins dommageable de ne pas dépenser l'ensemble des crédits plutôt que de les utiliser sur des projets questionnables.

Y. PETAULT et P. BLANC : Ont conscience que les projets présentés au CUP sont déjà bien avancés et ont demandé du temps. Mais il n'est pas concevable de porter un avis favorable quand, en tant que citoyen, le contenu du projet ne semble pas pertinent pour le territoire. Ils ne veulent pas que le CUP soit une simple chambre d'enregistrement. Le fait que les projets soient déjà très avancés lorsqu'ils passent en commission met les membres du CUP dans une position délicate lors du choix.

Le temps de débat est également trop court et ne permet de bien creuser les projets et d'émettre des avis constructifs et étayer à rendre au porteur.

D. BOULAY BECK : Qui sont les porteurs des projets présentés ? Uniquement des porteurs publics ?

- V. JANVIER : Pas uniquement des porteurs publics, c'est aussi ouvert aux associations (pour LEADER). Mais comme il faut avancer la trésorerie, la démarche est compliquée pour les porteurs privés. Il y a donc souvent une co-construction porteurs publics/privés.

P. HUBERT : Qui sont les porteurs privés ? Des entrepreneurs ?

- V. JANVIER : Plutôt les associations (pour LEADER).

D. BELLOIR : Qui fait le tri des projets avant le CUP ?

- B. DELAMARCHE : Pour les fonds régionaux, les collectivités font le tri avant la remontée des dossiers au Pays. Pour LEADER, le Pays fait le tri en fonction des critères européens.

4. QUESTIONS DIVERSES :

En raison de l'horaire, il est proposé de reporter la réflexion sur le bilan annuel.

- M. PETER, coordinatrice, enverra aux membres une liste des événements figurants dans le bilan annuel 2018 pour commentaires et ajouts afin de constituer le bilan officiel du CD.

Avis sur le PCAET :

- Suite à l'envoi de l'avis sur le diagnostic du PCAET finalisé, le conseil de développement n'a pas d'autres remarques à faire sur le document. Il est validé pour proposition à Couesnon Marches de Bretagne.

Point sur la rencontre Breizh Coop du 02/10/18 par D. BELLOIR :

- En raison du temps court, D. BELLOIR préfère rédiger un compte rendu de la rencontre à l'adresse des autres membres avec les points en débat ou intéressant le CD. Il répondra ensuite aux questions des autres membres par mail ou en direct lors d'une rencontre prochaine.

Possibilité de saisine du CD

- **Pour l'ESCC :** Le point a été abordé lors de la discussion autour du Projet du Territoire. **Le CD souhaite participer aux réflexions autour de l'ESCC.** Il charge l'animatrice de prendre contact avec V. LOYSANCE sur le sujet.
- **Sur l'évolution d'Ecobatys :** Il est mentionné au CD que Couesnon Marches de Bretagne s'interroge sur l'évolution futur d'Ecobatys suite à son assemblée générale 2018. Plusieurs propositions de développement et de financement de la structure sont possibles et un document les regroupant est en cours de réalisation afin d'être soumis au CD. Couesnon Marches de Bretagne souhaiterait saisir le CD pour obtenir ses idées de développement d'Ecobatys.
Le CD est très favorable à cette réflexion sur un équipement du territoire. Il attend l'ensemble des pièces du dossier pour commencer une réflexion sur le sujet.

Information sur les invitations et formations possibles :

- Suite au crédit disponible de 500€ pour la formation, le CD va réfléchir aux possibles interventions qui pourraient l'intéresser dans ce cadre.
- **Pour la rencontre sur les transitions du 31/10 à Lorient :** Les membres ne sont pas disponibles pour se rendre à cette rencontre qui se déroule en semaine en après-midi. L'éloignement de l'évènement (Lorient) ne rend pas facile la participation.
- **L'invitation du Conseil Départemental à participer au modèle de secours sur tout le département** est intéressante. Les membres demandent l'envoi du dossier pour réfléchir à leur participation.

5. ACTE ENFIN DE RENCONTRE :

Prochains rendez-vous :

- **Les membres du CD siégeant au CUP demandent à pouvoir se réunir avant la séance qui aura lieu le 15/10 à Couesnon MdB.**

L'animatrice du CD leur réserve son bureau de 16h à 17h pour cette rencontre.

- **Les membres du groupe « Economie, Emploi, ESS et Tourisme » demandent si le rendez-vous avec V. HERRY du 05/11 peut être avancé à 18h.** L'animatrice du CD est chargée de faire remonter la demande.
- **Les membres du groupe « Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire » se rencontreront autour du Projet du Territoire le 29 octobre ou 5 novembre.**
- **Le prochain conseil de développement se tiendra le 08/11 à Antrain.** Il aura pour objectif le travail autour du projet de territoire essentiellement l'axe jeunesse, enfance, social.

Autres :

- **L'avis sur le diagnostic du PCAET est validé par le CD.**
- Il est demandé à l'animatrice du CD de **faire les démarches nécessaires afin que certains membres du CD puissent participer à la réflexion autour du projet social de l'ESCC.**
- **Une première version du bilan annuel 2018 sera proposée aux membres du CD pour réflexions et ajouts.**

Fait à Maen Roch
Le 18/10/2018

ANNEXE : Axes stratégiques Projet du Territoire

